

RELEVÉ DES OPERATIONS

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

47320 CLAIRAC

Agrément HCCA 11294

Téléphone : 05.53.79.85.00

www.groupe-terresdusud.fr

NOVEMBRE 2024

D 1/3 50/23/3227/1560 01FA7048303ECTF 6 FBI FBI



N° compte : 39300 Date : 30.11.2024
N° relevé : 331915 Page : 1

Votre correspondant :

PASCALE TEIXEIRA
05.53.84.88.90
CONTACT@AGRIFEEL.FR

Du Lundi au Vendredi
8h30 à 12h30
13h30 à 17h00

MM

EARL PINETRE
PLAINE DU COLOMBIER
46700 SOTURAC

DATE D'OPERATION	LIBELLE D'OPERATION	DEBIT	CREDIT	DATE D'ECHEANCE
	Ancien solde			
30.11.24	NOTRE AVOIR TERRES DU SUD 896117		1631,75	30.11.24
30.11.24	NOTRE FACTURE TERRES DU SUD 896117	928,50		31.12.24
30.11.24	APPORTS CEREALES DECOMPTE 110525		9805,22	30.11.24
30.11.24	NOTRE VIREMENT AU 16.12.2024	10508,47		30.11.24
Total des opérations		11436,97	11436,97	
Nouveau solde				

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix. Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1% par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation. En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

Montants à régler par échéance

Règlements à déduire par échéance
(Sous réserve d'encaissement)

Coupon à joindre à votre règlement
TERRES DU SUD
EARL PINETRE
N° compte : 39300

Les règlements doivent être adressés aux services comptables à Clairac en précisant les références des factures réglées.

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

FACTURE D'APPORTS CEREALES

CAMPAGNE 2024 - 2025

EARL PINETRE

PLAINE DU COLOMBIER

46700 SOTURAC

N° ADHERENT/N° TVA	REFERENCE FACTURE
39300 FR29380673434	N° 110525 PAGE 1 DU 30.11.2024

VOTRE CORRESPONDANT :
PASCALE TEIXEIRA 05.53.84.88.90 CONTACT@AGRIFEEL.FR

AUTOFACTURATION

DATE LIVR.	NUMERO DE BON	N° PRISE EN CHARGE	N° SILO	MODE LIVR	QT.LIVREE EN TONNE		TAUX HUM.	TAUX IMP.	QTE AUX NORMES EN TONNE	PRIX BASE TONNE	+ OU - VALUE	TAUX P.S.	P.U. P.S.	C	TAUX DIVERS	P.U. DIVERS	P.U. NET TONNE	MONTANT DES APPORTS H.T.
40401	SORGHO																	
29.10	615824	507504	161	10000	10,660		18,90	4,94	9,610	180,00				2	18,90	20,54	159,46	1532,41
29	615825	507505	161	10000	11,180		18,00	4,35	10,280	180,00				2	18,00	14,78	165,22	1698,46
29.10	615826	507506	161	10000	11,320		18,20	4,83	10,280	180,00				2	18,20	17,67	162,33	1668,75
29.10	615827	507507	161	10000	10,140		18,00	4,43	9,325	180,00				2	18,00	14,78	165,22	1540,68
29.10	615828	507508	161	10000	10,840		18,80	4,76	9,770	180,00				2	18,80	20,54	159,46	1557,92
30.10	615831	507511	161	10000	9,980		20,90	4,34	8,775	180,00				2	20,90	28,13	151,87	1332,66
					-----				-----									-----
TOTAL	SORGHO				64,120				58,040									9330,88

MONTANT DES APPORTS	FRAIS APPROCHE	MONTANT H.T.	TAUX TVA	MONTANT TVA	MONTANT TTC	TAXES GLOB. NON SOUMIS	TAXES GLOB. SOUMIS TVA	COTISATION PROFESS.	PESAGE ET DIVERS	MONTANT NET EN EUROS
9330,88		9330,88	5,50	513,20	9844,08	36,57	HT TVA TTC		2,29	9805,22

TONNAGES LIVRES AUX NORMES DEPUIS LE 1ER JUILLET	EXPLICATION DES CODES BONIFICATIONS - REFRACTIONS DIVERSES	P.U. PAR ESPECES	FRAIS APPROCHE	TAXES NON SOUMIS	TAXES SOUMIS TVA	COTIS. PROF.
BLE 93,035 SORGHO 58,040 LEN/FEV/PO 4,412	2 HUMIDITE	SORGHO		0,63		

La somme ci-dessus figure sur votre relevé de compte.

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

47320 CLAIRAC

Agrément HCCA 11294

Téléphone : 05.53.79.85.00

www.groupe-terresdusud.fr

N° compte : 39300 FR29380673434

EARL PINETRE

PLAINE DU COLOMBIER

N° facture : 896117

Page : 1

46700 SOTURAC

Date : 30.11.2024

DATE LIVR.	M A G	NUMERO DE BON	CODE PROD.	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECHEANCE	PRIX UNIT. H.T.	PRIX UNIT. T.T.C.	MONTANT H.T.	T V A	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
4.11	53	504996	231585	1,00	ELF HYDRAULIQUE HP46. Ticket 600040001002042241	20L BIDO	T 31.12.24	79,0000	94,80	79,00	3	15,80	94,80
7.11	53	939263	203221	120,00	IRONMAX PRO 20KG Lot n° 245152	*BIO	T 31.12.24	5,9100		709,20	6	70,92	780,12
19.11	73	566713	231662	1,00	PROTECT PULV HIVER TECHPRO 10L Ticket 600048001000668452	10L BIDO	T 31.12.24	23,2500	27,90	23,25	3	4,65	27,90
19.11	73	930175	203299	10,00	PROCLUS 5L Redevance Pollution Diffuse Lot n° EV56012028	LITR	T 30.11.24	34,0800		340,80	3	68,16	408,96
							T 30.11.24	4,4600		44,60	3	8,92	53,52
19.11	73	930175	202836	20,00	CARMINA MAX 10L Redevance Pollution Diffuse ZNT riverains de 20m obligatoire Lot n° FRA345833	LITR	T 30.11.24	21,6600		433,20	3	86,64	519,84
							T 30.11.24	5,5200		110,40	3	22,08	132,48
19.11	73	930176	216505	1,00	BLE GREKAU VIBRANCE 12 MIL Lot n° F0440G529922B	DOSE	T 30.11.24	490,0000		490,00	4	26,95	516,95
30.11	55	943331	213496	1,00	AVOIR CRIV RECHERCHE 12000000G	DOSE	T 31.12.24	25,6800		25,68	0		25,68
*BIO = ces produits sont utilisables en Agriculture Biologique conformément au Règlement (UE) n° 2018/848													

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
PHYTOSANITAIRES	219,80	114,88	334,68
SEMENCES	464,32	26,95	491,27
MATERIEL AGRICO	102,25	20,45	122,70

ECHEANCE	MONTANT
31.12.2024	928,50
30.11.2024	1631,75

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A.				
	25,68	0		25,68
20,00	826,75	3	165,35	992,10
5,50	490,00	4	26,95	516,95
10,00	709,20	6	70,92	780,12
TOTAUX	581,87		121,38	703,25

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix.
Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation.
En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

Total avoir

703,25-€

RELEVÉ DES OPERATIONS

OCTOBRE 2024

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

D 1/3 50/23/3342/1874 01FA7030079ECTF 6 FBI FBI



EARL PINETRE
PLAINE DU COLOMBIER
46700 SOTURAC

N° compte : 39300 Date : 31.10.2024
N° relevé : 327681 Page : 1

Votre correspondant :

PASCALE TEIXEIRA Du Lundi au Vendredi
05.53.84.88.90 8h30 à 12h30
CONTACT@AGRIFEEL.FR 13h30 à 17h00

MM

DATE D'OPERATION	LIBELLE D'OPERATION	DEBIT	CREDIT	DATE D'ECHEANCE
	Ancien solde	2525,11		
21.10.24	VOTRE REGLEMENT CHEQUE 3385369		2525,11	23.10.24
31.10.24	NOTRE FACTURE TERRES DU SUD 891463	8350,68		30.11.24
31.10.24	NOTRE AVOIR TERRES DU SUD 891463		333,84	31.10.24
31.10.24	NOTRE FACTURE CARRE VERT 422106	41,47		30.11.24
31.10.24	APPORTS SEMENCES MAIS 69747	4265,79		31.10.24
31.10.24	APPORTS SEMENCES MAIS 72064		37237,24	31.10.24
31.10.24	APPORTS SEMENCES MAIS 72064	7475,00		31.10.24
31.10.24	APPORTS SEMENCES MAIS 72203	2748,01		31.10.24
31.10.24	NOTRE VIREMENT AU 15.11.2024	14690,13		31.10.24
Total des opérations		40096,19	40096,19	
Nouveau solde				

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix. Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1% par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation. En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

Montants à régler par échéance

Règlements à déduire par échéance
(Sous réserve d'encaissement)

Coupon à joindre à votre règlement
TERRES DU SUD
EARL PINETRE
N° compte : 39300

Les règlements doivent être adressés aux services comptables à Clairac en précisant les références des factures réglées.



Caussade, le 23 juillet 2024

Madame, Monsieur, Cher(e) Productrice (teur),

Vous trouverez ci-joint la facture des semences de base.

La facture des Semences de base est compensée par une Avance sur Appro, ainsi vous n'avez pas à nous régler la facture des Semences de base à réception.

L'avance sur Appro et (l'avance castration) vous sera déduite lors du 1^{er} acompte au mois d'octobre.

En vous remerciant par avance de votre compréhension.

Bien cordialement.

L'équipe LIDEA France.

www.lidea-seeds.com

Lidea France - Avenue Gaston Phoebus - 64230 LESCAR - France - Tél : (33) 05 59 92 38 38 - Fax : (33) 05 59 92 38 15
Société par Actions Simplifiée au capital de 50 295 780 € - RCS PAU 423 296 250 – TVA FR 70 423 296 250 - Code APE 7219 Z
Locataire-gérant – Groupe Euralis

Date du document :
19.07.2024

En référence au document n° :

210024838

Notre référence :

2029-404

Informations Production	
N° Contrat GNIS :	0440 4 L02018
Récolte 2024	
Espèce :	Mais Hybride
Catégorie :	Semence commerciale
Variété :	CS PROSPERITI
Secteur :	SOTURAC LM
N° Compte :	290800
Coop:	303123 SCA TERRES DU SUD/ 39300

EARL PINETRE
LE COLOMBIER
46700 SOTURAC

N° TVA intracommunautaire : FR29380673434

Libellé	Quantité	Unité	PU	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
653374 - CS PROSPERITI SC		HA	0,00	0,00	0,00	0,00
610261 - SB Mais 1er Semis Femelle	817,899	MGV	0,00	0,00	0,00	0,00
610262 - SB Mais 1er Semis Male	482,007	MGV	0,00	0,00	0,00	0,00
618822 - SB Mais Semis	11,500	HA	351,60	4.043,40	5,50 %	4.265,79

Montants HT	Taux TVA	Montants TVA	Montants TTC
4.043,40 EUR	5,50 %	222,39 EUR	4.265,79 EUR
TOTAL HT		TOTAL TVA	TOTAL TTC
4.043,40 EUR		222,39 EUR	4.265,79 EUR

	Échéance	TOTAL TTC
Somme à payer :	31.07.2024	4.265,79EUR

A compter du 1er janvier 2010, le taux de pénalités de retard s'élève à 12% annuels.

Paiement exigible à la date d'échéance portée sur la facture. Aucun escompte ne sera pratiqué avant la date d'échéance (Loi n°92.1442 du 31/12/92).

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, une indemnisation complémentaire sera due sur présentation des justificatifs.

Lidea France SAS - Groupe EURALIS - Société par Actions Simplifiée au capital de 55 022 010 euros - RCS PAU 423 296 250 - TVA FR 70 423 296 250 -



FACTURE APPROS

TERRES DU SUD
Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

N° compte : 39300 FR29380673434

N° facture : 891463

Page : 1

Date : 31.10.2024

EARL PINETRE
PLAINE DU COLOMBIER
46700 SOTURAC

DATE LIVR.	M A G	NUMERO DE BON	CODE PROD.	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECHEANCE	PRIX UNIT. H.T.	PRIX UNIT. T.T.C.	MONTANT H.T.	T V A	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
2.10	73	930011	247018	2,00	AD BLUE CLEARNOX	10L	BIDO T 30.11.24	13,9000		27,80	3	5,56	33,36
2.10	73	930014	72982	2,00	STICMAN 1 L		*BIO T 30.11.24	67,5100		135,02	3	27,00	162,02
					Lot n° 10088631								
3.10	73	930018	247040	1,00	AD BLUE STD 200L		BIDO T 30.11.24	149,0000		149,00	3	29,80	178,80
15.10	73	930073	202998	5,00	ADENDA 5L		*BIO T 30.11.24	5,2000		26,00	3	5,20	31,20
					Lot n° 1000001041								
15.10	73	930073	203103	1,00	CASS MOUSSE 0,500L		FLAC T 30.11.24	37,9500		37,95	6	3,80	41,75
					INUTILISABLE EN BIO								
					Lot n° 22J2243U								
15.10	53	938873	51389	1,00	DELIMB EPANDEUR T24 24M 70L		UNIT T 30.11.24	640,0000		640,00	3	128,00	768,00
15.10	53	938873	52863	1,00	DELIMB BOITIER CDE REGL.		UNIT T 30.11.24	225,0000		225,00	3	45,00	270,00
15.10	53	938873	203326	1,00	TREBON 30 EC 1L		LITR T 30.11.24	66,7800		66,78	3	13,36	80,14
					Redevance Pollution Diffuse		T 30.11.24	1,4700		1,47	3	0,29	1,76
					Lot n° 337695								
					Dérogation du 6.06.2024 au 4.10.2024								
					sur kiwi (actinidia chinensis et actinidia deliciosa) contre les punaises								
16.10	93	937991	216505	7,00	BLE GREKAU VIBRANCE 12 MIL		DOSE T 30.11.24	490,0000		3430,00	4	188,65	3618,65
					Lot n° F0440G529922B								
16.10	93	937991	215808	6,00	BLE REBELDE VIBRANCE 12MILL		DOSE T 30.11.24	500,0000		3000,00	4	165,00	3165,00
					Lot n° F0440G531503								
31.10	55	942856	213496	7,00	AVOIR CRIV RECHERCHE 12000000G		DOSE T 31.10.24	25,6800		179,76-	0		179,76-
31.10	55	942856	213496	6,00	AVOIR CRIV RECHERCHE 12000000G		DOSE T 31.10.24	25,6800		154,08-	0		154,08-
*BIO = ces produits sont utilisables en Agriculture Biologique conformément au Règlement (UE) n° 2018/848													

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
PHYTOSANITAIRES	267,22	49,65	316,87
SEMENCES	6096,16	353,65	6449,81
MATERIEL AGRICO	1041,80	208,36	1250,16

ECHEANCE	MONTANT
30.11.2024	8350,68
31.10.2024	333,84-

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix.
Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation.
En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A.			
	333,84-	0	333,84-
20,00	1271,07	3	254,21 1525,28
5,50	6430,00	4	353,65 6783,65
10,00	37,95	6	3,80 41,75
TOTAUX	7405,18		611,66 8016,84

Total facture 8016,84

SAS CARRE VERT

Capital de 300.000 Euros
RCS Agen 319 557 716
N° TVA FR 44 319 557 716
APE 4776Z
Bic AGRIFRPP833 CA Aquitaine
FR76 1330 6001 5796 9010 6101 183
Agrément AQ 00177

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

N° compte : 39300 FR29380673434

N° facture : 422106 Page : 1

Date : 31.10.2024

EARL PINETRE

PLAINE DU COLOMBIER

46700 SOTURAC

DATE LIVR.	M A G	NUMERO DE BON	CODE PROD.	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECHEANCE	PRIX UNIT. H.T.	PRIX UNIT. T.T.C.	MONTANT H.T.	T V A	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
8.10	73	930045	158405	1,00	GANT FOREST PRECISION PRO T10	PAIR	T 30.11.24	11,8800		11,88	3	2,38	14,26
14.10	76	572364	158404	1,00	GANT FOREST PRECISION PRO T9	PAIR	T 30.11.24	11,8700	14,25	11,87	3	2,38	14,25
					Ticket 600016001008130600								
30.10	73	566031	374960	0,90	BOULONNERIE PRO VISWOOD	KG	T 30.11.24	12,0000	14,40	10,80	3	2,16	12,96
					Ticket 600048001000661460								

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
GRAND PUBLIC	34,55	6,92	41,47

ECHEANCE	MONTANT
30.11.2024	41,47

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix.
Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1,10 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation.
En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A.				
20,00	34,55	3	6,92	41,47
TOTAUX	34,55		6,92	41,47

Total facture

41,47

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

PLI 01 A039300 ED REL 0323419 30.09.2024 0880

RELEVÉ DES OPERATIONS

SEPTEMBRE 2024

D 1/3 50/23/2600/1153 01FA7000432ECTF 5 FBI FBI



N° compte : 39300 Date : 30.09.2024
N° relevé : 323419 Page : 1

Votre correspondant :

PASCALE TEIXEIRA
05.53.84.88.90
CONTACT@AGRIFEEL.FR

Du Lundi au Vendredi
8h30 à 12h30
13h30 à 17h00

MM

EARL PINETRE
PLAINE DU COLOMBIER
46700 SOTURAC

DATE D'OPERATION	LIBELLE D'OPERATION	DEBIT	CREDIT	DATE D'ECHEANCE
	Ancien solde	1160,03		
30.09.24	NOTRE AVOIR TERRES DU SUD 886058			
30.09.24	NOTRE FACTURE TERRES DU SUD 886058	3215,12	942,00	30.09.24
30.09.24	COMPLEMENT DE PRIX CEREALES 143998		908,04	31.10.24
		2273,12		30.09.24
Total des opérations		4375,15	1850,04	
Nouveau solde		2525,11		

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix. Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1% par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation. En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

Montants à régler par échéance

2525,11 31.10.24

Règlements à déduire par échéance
(Sous réserve d'encaissement)

→ Payé le 17/10/2024
chèque N° 0611084

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

COMPLEMENTS DE PRIX

CEREALES

N° ADHERENT/N° TVA	REFERENCE FACTURE
39300 FR29380673434	N° 143998 PAGE 1 DU 30.09.2024

VOTRE CORRESPONDANT :
PASCALE TEIXEIRA 05.53.84.88.90 CONTACT@AGRIFEEL.FR

EARL PINETRE
PLAINE DU COLOMBIER

46700 SOTURAC

AUTOFACTURATION

DESIGNATION CEREALE	QUANTITE APPORTEE	P.U. H.T. DU COMPLEMENT	MONTANT H.T. DU COMPLEMENT	T
40101 BLE MEUNERIE COMPLEMENTS SUR APPORTS	1,420	20,00	28,40	4
40166 BLE REBELDE COMPLEMENTS SUR APPORTS	41,615	20,00	832,30	4

TVA	MONTANT HT	MONTANT TVA
5,50	860,70	47,34
TOTAUX:	860,70	47,34

TOTAL COMPLEMENT : 908,04

TERRES DU SUD

Société coopérative agricole
au capital variable
RCS Agen 381 561 844
N° TVA FR 87 381 561 844
APE 4621Z
Bic AGRIFRPP833 Crédit Agricole
FR76 1330 6001 5796 9085 1201 154
Agrément AQ 00177
Distribution de produits phytopharmaceutiques

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Agrément HCCA 11294
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

N° compte : 39300 FR29380673434

EARL PINETRE

PLAINE DU COLOMBIER

N° facture : 886058

Page : 1

46700 SOTURAC

Date : 30.09.2024

DATE LIVR.	M A G	NUMERO DE BON	CODE PROD.	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECHEANCE	PRIX UNIT. H.T.	PRIX UNIT. T.T.C.	MONTANT H.T.	T V A	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
10.09	73	929932	202074	15,00	SPRINGBOK 5L Redevance Pollution Diffuse Lot n° HR0050324	LITR	T 30.09.24	33,1700		497,55-	3	99,51-	597,06-
							T 30.09.24	2,4000		36,00-	3	7,20-	43,20-
10.09	73	929933	216133	1,00	COLZA RGT OZZONE INT.PRO 1.5MI Lot n° F0111GU03116A	DOSE	T 30.09.24	265,0000		265,00-	4	14,58-	279,58-
10.09	73	929933	212837	1,00	COLZA ES ALICIA CONV NT 100MG semence utilisable en agriculture biologique sous réserve de validation de la demande de dérogation faite avant semis Lot n° F0440L457574	*BIO	T 30.09.24	21,0000		21,00-	4	1,16-	22,16-
10.09	73	929934	40069	3,00	KARATE ZEON 1 L Redevance Pollution Diffuse Lot n° ENO4G2314	LITR	T 31.10.24	56,8400		170,52	3	34,10	204,62
							T 31.10.24	0,7600		2,28	3	0,46	2,74
20.09	73	564628	5837	4,00	DENT VIBRO.KONGS 32X10 ADAPT Ticket 600048001000647259	UNIT	T 31.10.24	8,9675	10,76	35,87	3	7,17	43,04
23.09	39	921351	203299	50,00	PROCLUS 5L Redevance Pollution Diffuse Lot n° EV56012028	LITR	T 31.10.24	34,0800		1704,00	3	340,80	2044,80
							T 31.10.24	4,4600		223,00	3	44,60	267,60
23.09	39	921351	202836	20,00	CARMINA MAX 10L Redevance Pollution Diffuse ZNT riverains de 20m obligatoire Lot n° FRA345833	LITR	T 31.10.24	21,6600		433,20	3	86,64	519,84
							T 31.10.24	5,5200		110,40	3	22,08	132,48
*BIO = ces produits sont utilisables en Agriculture Biologique conformément au Règlement (UE) n° 2018/848													

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
PHYTOSANITAIRES	2109,85	421,97	2531,82
SEMENCES	286,00-	15,74-	301,74-
MATERIEL AGRICO	35,87	7,17	43,04

ECHEANCE	MONTANT
30.09.2024	942,00-
31.10.2024	3215,12

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A.				
20,00	2145,72	3	429,14	2574,86
5,50	286,00-	4	15,74	301,74-
TOTALUX			413,40	2273,12

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix.
Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation.
En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

Total facture

2273,12